A remettre signé avec le dossier de candidature

# Règlement de la section sportive d'escalade du collège Gérard Philipe de Massy.

## Faire partie de la section sportive c'est :

- Respecter le règlement intérieur du collège, être assidu et discipliné en classe.
- Participer activement aux cours d'EPS, aux entrainements / compétitions avec la section et avec l'AS escalade (adhésion obligatoire à l'AS).
- Participer à la vie associative de l'AS en tant que Jeune Officiel, assureur ou organisateur.
- Fournir le travail scolaire nécessaire à sa réussite.
- S'investir à chaque séance pour progresser et atteindre des objectifs d'autonomie et de performance dans l'activité.
- Respecter ses adversaires, ses partenaires, les juges et soi-même (écouter les signes de fatigue, collaborer avec le milieu médical).
- Avoir sa tenue de sport à chaque séance : short, ou jogging, tee-shirt, chaussons et tenue de rechange.
- Donner une image positive de la section, de l'escalade et du sport en général à l'intérieur comme à l'extérieur du collège.
- S'engager à intégrer le dispositif d'accompagnement éducatif « devoirs faits » du collège si des difficultés scolaires apparaissent. La durée et la périodicité seront modulées en fonction des difficultés.

**Le maintien dans la section sera réétudié régulièrement en fonction du comportement et des résultats scolaires de l'élève.**

**Signatures :**

| Engagement de l'élève | Engagement des parents | Le responsable de la section | La principale du collège |
|---|---|---|---|
| | | | |